

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2435

15 décembre 2009

### SOMMAIRE

APCOA Finance Lux S.à r.l. ....	116851	Lotus S.A. ....	116867
A.T.B. Lux S.A. ....	116847	Luxvin Sàrl ....	116869
A.T.B. Lux S.A. ....	116848	Master Food S.à r.l. ....	116874
Bahia 11 S.à r.l. ....	116876	Materis Parent S.à r.l. ....	116877
Barracuda S.à r.l. ....	116876	media65 europe ....	116834
Barracuda S.à r.l. ....	116876	M.J.F.C. ....	116873
Bebois S.A. ....	116835	M.P.M. International S.A. ....	116875
Bebois S.A. ....	116836	Murillo Holding S.A. ....	116848
Brazuka's S.à r.l. ....	116837	Nicego Invest S.A. ....	116876
Cecile Holding S.A. ....	116845	NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l. .....	116838
Compagnie d'Etude et de Conseil Luxem- bourg S.A. ....	116875	Overland Trade SA ....	116837
Constantine S.à r.l. ....	116847	Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l. ....	116838
D'Avant Garde SA ....	116839	Parkway S.A. ....	116843
Divona S.A. ....	116837	PBLuxembourg S.A. ....	116839
EREL Capital S.à r.l. ....	116851	Plastiques & Eaux S.A. ....	116835
E.T.I.F. S.A. ....	116875	Reynolds Consumer Products (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	116839
Etolia S.A. ....	116836	Riverside European Combi Participations S.à r.l. ....	116847
Feuillard S.A. ....	116846	Roloque S.A. ....	116845
F.S.D. Partners S.à r.l. ....	116844	Rosmarin Holdings S.à r.l. ....	116845
Gavina S.A. ....	116844	Rosmarin Holdings S.à r.l. ....	116846
General Invest Immo S.A. ....	116875	Sibural Holding S.A. ....	116876
GTF Technique de Sol S.à r.l. ....	116865	Solar Generation Holdings S.à r.l. ....	116846
H & C° S.à r.l. ....	116866	Sunreef Yachts S.A. ....	116874
Immobilier Clemenceau S.A. ....	116873	Swiss Finance & Property Management Lu- xembourg S.A. ....	116834
Impax Solargen S.à r.l. ....	116845	Titan Series Luxembourg S.à r.l. ....	116835
Impax Solar Participations S.à r.l. ....	116844	Ulysses Luxembourg S.à r.l. ....	116836
INGLENOOK Consulting S.à r.l. ....	116874	Unit Investments S.A. ....	116834
Inter-Taxis S.à r.l. ....	116848	Vatne International S.à r.l. ....	116846
IPE Tank and Rail Investment 1 S.C.A. ...	116877	Vehicle S.A. ....	116838
IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A. ...	116877	Ziska ....	116870
Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l. ....	116875		
John Deere Funding S.A. ....	116874		
Lotus Investment S.A. ....	116867		

**media65 europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7392 Blaschette, 18, rue du Gruenewald.  
R.C.S. Luxembourg B 83.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2009148908/13.

(090179984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 octobre 2009 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la nomination de Mr Hamdi YASAMAN en tant que Administrateur de la Société à partir du 12 décembre 2008

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Mr Ünal AYSAL, Chalet Mon Méchant Loup, CH-3975 Randogne

Mr Rusen ERGEC, 9, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Mr Hamdi YASAMAN, 57, Kuruçesme Cad., TR-34345 Kuruçesme - Besiktas

NEXIS CONSULT S.p.r.l, 23, Molenberglaan, B-3080 Tervuren, représentée par Mr Christian VINCKE, 23, Molenberglaan, B-3080 Tervuren

TALDEC N.V., 1, avenue Air Marshal Coningham (Boîte 1), B-1000 Bruxelles, représentée par Mr Bernard DE CORTE, 1, avenue Air Marshal Coningham, Boîte 1, B-1000 Bruxelles

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Mr Pierre SCHILL, 18a Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Mr Ünal AYSAL / Mr Rusen ERGEC

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009148948/25.

(090180331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Swiss Finance & Property Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.859.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 23 octobre 2009*

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg  
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera en fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009149093/16.

(090181115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.114.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 novembre 2009*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Nicolas CHARLES-PIRLOT, né le 24 juillet 1974 à Lobbes (Belgique), demeurant à B-6767 Dampicourt (Rouvroy), rue de Mathon, 17.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Résolution n° 2*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Mostafa MAANI, né le 26 février 1960 à Casablanca (Maroc), demeurant à F-54400 Longwy, rue Ronsard, 3.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 04 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Société d'expertise comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2009148951/25.

(090179752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

**Titan Series Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.087.

—  
EXTRAIT

En date du 16 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009149092/16.

(090180959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Bebois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 12, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 123.793.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.09.

*Pour le conseil d'administration*

Bertrand BECK

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009149080/13.

(090181096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Bebois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 12, rue de la Résistance.  
R.C.S. Luxembourg B 123.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.09.

*Pour le conseil d'administration*

Bertrand BECK

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009149082/13.

(090181097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 152.203.899,69.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 125.646.

*Transfert de parts*

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 6 novembre 2009, que Ulysses Participation S.à r.l. a transféré:

18.393.575 parts sociales ordinaires  
4.598.393 parts sociales préférentielles de catégorie A  
4.598.393 parts sociales préférentielles de catégorie B  
4.598.393 parts sociales préférentielles de catégorie C  
4.598.393 parts sociales préférentielles de catégorie D

à

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Dès lors, les parts de ces deux associés sont réparties comme suit:

Ulysses Participation S.à r.l.:

5.817.191.719 parts sociales ordinaires  
1.454.297.956 parts sociales préférentielles de catégorie A  
1.454.297.956 parts sociales préférentielles de catégorie B  
1.454.297.956 parts sociales préférentielles de catégorie C  
1.454.297.956 parts sociales préférentielles de catégorie D

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST:

473.205.562 parts sociales ordinaires  
118.301.391 parts sociales préférentielles de catégorie A  
118.301.391 parts sociales préférentielles de catégorie B  
118.301.391 parts sociales préférentielles de catégorie C  
118.301.391 parts sociales préférentielles de catégorie D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Ulysses Luxembourg S.a r.l

Signature

Référence de publication: 2009149090/35.

(090180516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Etolia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 100.361.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 24. November 2009*

Nach eingehender Beratung faßt die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Der Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herr Matthias SCHNEIDER wird verlängert und enden bei der Generalversammlung welche im Jahr 2011 stattfindet.

Référence de publication: 2009149112/11.

(090181117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Divona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5411 Canach, 10, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 120.563.

---

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 30 octobre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Jean-Christophe VIGUIER, ingénieur, né le 02 janvier 1973 à Figeac (France), demeurant 10, rue de Lenningen, L-5411 Canach, Administrateur, Président et Administrateur-Délégué

- Olga SHCHENNIKOVA épouse VIGUIER, employée de bureau, née le 14 septembre 1981 à Moscou (Russie), demeurant 10, rue de Lenningen, L-5411 Canach, Administrateur

- Simone BEFFRE, institutrice, née le 02 avril 1950 à Figeac (France), demeurant 8, rue Jean-Moulin, F-46090 Pradines, Administrateur

- Jean-Guy BEFFRE, comptable, né le 02 novembre 1953 à Figeac (France), demeurant 23, rue des Bruyères, F-46100 Figeac, Commissaire

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009149113/20.

(090180556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Brazuka's S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 49, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.308.

---

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. la société accepte la démission de la gérante administrative,

Mme DE SOUZA ROCHA Paloma, née le 27 novembre 1981 à Goiania (Brésil), demeurant à L-4031 Esch/Alzette, 49, rue Zénon Bernard

Et lecture faite, les associés ont signé.

Lu et approuvé,

Mme DE SOUZA ROCHA PRATES Paloma Regina / Mme MACEDO Umbelina de Fatima.

Référence de publication: 2009149114/15.

(090181129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Overland Trade SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.781.

---

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 23 octobre 2009 que Monsieur Alain Blondlet a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 23 octobre 2009. Monsieur Alberto Morandini né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et demeurant à 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 23 octobre 2009 et ce, pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149100/14.

(090180947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.769.

## EXTRAIT

En date du 9 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009149101/16.

(090181141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: AUD 197.471.610,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.333.

*Siège social - associé unique et gérant*

Le siège social de NRGenerating International B.V. agissant en qualité d'associé unique de la Société et en tant que gérant de la Société se trouve désormais à l'adresse suivante:

34, Keplerstraat

NL-1171 CD Badhoevedorp

The Netherlands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149103/19.

(090180791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Vehicle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.093.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 août 2009*

1. Les démissions de leur mandat d'Administrateur de Jean Robert BARTOLINI, Grégory GUISSARD et Alain RENARD, demeurant tous 3 professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont acceptées avec effet à la présente Assemblée.

2. La démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est acceptée avec effet à la présente Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour Vehicle S.A.

LOUV S. à r. l.

*(en sa qualité d'actionnaire)*

Référence de publication: 2009149136/19.

(090180648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**D'Avant Garde SA, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 37.727.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16.11.2009, la résolution unique suivante a été prise:

*Résolution*

Est appelé à la fonction de liquidateur en remplacement de Monsieur HEYSE Johan, démissionnaire, Monsieur HEYSE, Luc, employé privé, demeurant L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 16.11.2009.

Signature

*Le rapporteur*

Référence de publication: 2009149139/15.

(090180659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**PBLuxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 81.216.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration de PBLuxembourg S.A. du 10 mars 2009*

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 10 mars 2009 a pris la résolution suivante:  
- radiation de Monsieur Patrizio Bertelli, Via Poggio Mendico 11, Arezzo, Italy et de Luxembourg Corporation Company SA, Rue Schiller 9, 2519 Luxembourg, en tant que délégués à la gestion journalière avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149135/13.

(090180597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.089.800,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 148.959.

In the year two thousand nine, the third day of November, before Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company). The Company has been incorporated on September 24, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Reynolds Consumer Products (NZ) Limited, a company incorporated and organized under the laws of New Zealand, having its registered office at c/- Bell Gully, Level 22 Vero Centre, 48 Shortland St, Auckland, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under number 2075321 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,077,300 (one million seventy-seven thousand three hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 1,089,800 (one million eighty-nine thousand eight hundred euro) by way of the issue of 43,092 (forty-three thousand ninety-two) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg, S.a r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 1,077,300 (one million seventy-seven thousand three hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 1,089,800 (one million eighty-nine thousand eight hundred euro) by way of the issue of 43,092 (forty-three thousand ninety-two) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 1,077,300 (one million seventy-seven thousand three hundred euro) and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of 181 (one hundred eighty-one) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each (the Shares) it holds in the share capital of Reynolds Products International B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 3429 1091 (RCP B.V.), such Shares having an aggregate accounting value in an amount of USD 15,900,000 (fifteen million nine hundred thousand United States Dollars).

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of EUR 10,773,088 (ten million seven hundred seventy-three thousand eighty-eight euro) (being the EUR equivalent of USD 15,900,000 (fifteen million nine hundred thousand United States Dollars) at the exchange rate of EUR 1/USD 1.4759 as published by Reuters as of 2 November 2009) is to be allocated as follows:

- EUR 1,077,300 (one million seventy-seven thousand three hundred euro) to the share capital account of the Company; and

- EUR 9,695,788 (nine million six hundred ninety-five thousand seven hundred eighty-eight euro) to the share premium account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated 3 November 2009, issued by the Sole Shareholder that:

"1. The Sole Shareholder is the full owner of the Shares, representing 100% of the issued share capital of RCP B.V.;

2. The Shares are fully paid-up;

3. Further to the consent of Credit Suisse (the Pledgee) for the transfer of the Shares by the Sole Shareholder to the Company granted on 3 November 2009 (the Consent) so as to comply with the requirements of a Dutch law governed pledge agreement over the Shares entered into between the Sole Shareholder, as pledgor, and the Pledgee (the Pledge Agreement), the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

4. Except in accordance with the provisions of the Pledge Agreement and further to the Consent, none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

5. Except for the Pledge Agreement, there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

6. According to laws of the Netherlands and the articles of association of RCP B.V., the Shares are freely transferable, the share transfer restrictions (blocking clause) contained in the articles of association of RCP B.V. having been complied with;

7. All formalities required in the Netherlands subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. Based on general accounting principles, the worth of the Shares is valued at least at USD 15,900,000 (fifteen million nine hundred thousand United States Dollars) as per the attached balance sheet dated 30 September 2009 pro forma



adjusted to 3 November 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

Reynolds Consumer Products (NZ) Limited 43,592 shares

Total: 43,592 shares

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,089,800 (one million eighty-nine thousand eight hundred euro), represented by 43,592 (forty-three thousand five hundred ninety-two) shares in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg, S.a.f.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trois novembre, par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Reynolds Consumer Products (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 24 septembre 2009 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu**

Reynolds Consumer Products (NZ) Limited, une société à de droit néo-zélandais, ayant son siège social c/- Bell Gully, Level 22 Vero Centre, 48 Shortland ST, Auckland, Nouvelle-Zélande, immatriculée au registre de commerce de Nouvelle-Zélande sous le numéro 2075321 (l'Associé Unique), ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million soixante-dix-sept mille trois cents euros (EUR 1.077.300) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à un million quatre-vingt neuf mille huit cents euros (EUR 1.089.800), par l'émission de quarante-trois mille quatre-vingt-douze (43.092) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de un million soixante-dix-sept mille trois cents euros (EUR 1.077.300) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à un million quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (EUR 1.089.800), par l'émission de quarante-trois mille quatre-vingt-douze (43.092) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million soixante-dix-sept mille trois cents euros (EUR 1.077.300) et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose de cent quatre-vingt et une (181) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les Parts Sociales) qu'il détient dans le capital social de Reynolds Consumer Products International B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège officiel à Amsterdam et son adresse à Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 3429 1091 (RCP B.V.), lesdites Parts Sociales ayant une valeur comptable totale de quinze million neuf cent mille dollars américains (USD 15.900.000).

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société, d'un montant total de dix millions sept cent soixante-treize mille quatre-vingt-huit euros (EUR 10.773.088) (étant l'équivalent en EUR de quinze million neuf cent mille dollars américains (USD 15.900.000) au taux change de EUR 1/ USD 1,4759 tel que publié par Reuters le 2 novembre 2009) sera affecté comme suit:

- EUR 1.077.300 (un million soixante-dix-sept mille trois cents euros) au compte capital social de la Société; et
- EUR 9.695.788 (neuf millions six cent quatre-vingt quinze mille sept cent quatre-vingt huit euros) au compte prime d'émission de la Société. Il ressort par ailleurs d'un certificat daté du 3 novembre 2009, émis par l'Associé Unique que:

"1.- L'Associé Unique est le propriétaire des Parts, représentant 100% du capital social de RCP B.V.

2. Les Parts sont entièrement libérées.

3.- Suite au consentement donné par Crédit Suisse (le Créancier Gagiste) pour le transfert des Parts Sociales par l'Associé Unique à la Société le 3 novembre 2009 (le Consentement), afin de se conformer aux conditions requises par un contrat de gage de droit néerlandais sur les Parts Sociales entre l'Associé Unique, comme débiteur sur gage et le Créancier sur Gage (le Gage), l'Associé Unique est le seul bénéficiaire des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer.

4. Excepté selon les dispositions du Gage et suite au Consentement, aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquisition de tout gage ou d'usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est soumise à un nantissement;

5. Excepté selon les dispositions du Gage et suite au Consentement, il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne peut demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales lui soient cédées.

6. Selon la législation néerlandaise et les statuts de RCP B.V., les Parts Sociales sont librement cessibles, la restriction au transfert des Parts Sociales (blocking clause) figurant dans les statuts de RCP B.V. a été levée.

7. Toutes les formalités requises aux Pays-Bas résultant de l'apport en nature des Parts Sociales seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est d'au moins quinze million neuf cent mille dollars américains (USD 15.900.000) d'après le bilan ci-joint daté du 30 septembre 2009 pro forma ajusté au 3 novembre 2009 et depuis cette évaluation, aucune modification majeure n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport à la Société."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat, à la suite de l'augmentation du capital social, se présente ainsi:

Closure Systems International (NZ) Limited 43. 592 Parts sociales

Total: 43.592 Parts sociales

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante: "5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt neuf mille huit cents euros (EUR 1.089.800) représenté par quarante-trois mille cinq cent quatre douze (43.592) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés environ à six mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte,

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46750. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149140/222.

(090180746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Parkway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.865.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 24 novembre 2009*

En date du 24 novembre 2009, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

de révoquer Monsieur Dieter POTT en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Suite à cette décision, le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Paul A. BARKER

Monsieur D. Michael W. HALLISEY

Monsieur Per KNUDSEN

Monsieur Svend Erik NIELSEN

Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

PARKWAY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009148978/20.

(090180363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**F.S.D. Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.591.

—  
*Cession de parts*

Entre:

1) AMGUIL SA dont le siège est sis a 59, rue Grande-Duchesse Charlotte a L-9515 WILTZ - RCSL: B 98.884

Le Cédant

&

2) ASLER Sàrl dont le siège est sis à 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte à L- 9515 WILTZ - RCSL: B 117.737

Le Cessionnaire

Le Cédant a cédé au Cessionnaire qui a accepté les 100 parts sociales qu'il possède dans le capital de FSD Partners Sàrl dont le siège est à L-9515 Wiltz, rue Grande-Duchesse Charlotte n° 59, avec date d'effet au 31/10/2009.

Le prix a été convenu et payé entre parties.

Est ici intervenue la Sàrl FSD Partners, dûment représentée par son Gérant qui déclare accepter et approuver la susdite cession qui lui est dès lors opposable.

Date: 7/11/2009.

FSD Partners Sàrl

*Cédant / Cessionnaire*

Référence de publication: 2009148981/23.

(090180362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

**Gavina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.683.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée  
Générale Extraordinaire tenue au siège social le 19 novembre 2009*

1. L'assemblée générale décide de fixer le siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

- Maître Jean-Marie VERLAINE, Avocat, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

*Pour GAVINA S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2009149010/20.

(090180058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

---

**Impax Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.132.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.156.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149203/11.

(090181074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Cecile Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CECILE HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149202/12.

(090181077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Impax Solargen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 68.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149204/11.

(090181073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Rosmarin Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.426.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149207/10.

(090181068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Roloque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.055.

RECTIFICATIF

*Extrait*

Suite à une erreur matérielle apparue dans l'extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 décembre 2003 de la société ROLOQUE S.A. et déposé le 13 janvier 2004 avec la référence L040003609.5, il y a lieu de lire:

"L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société SPF Societa Professionale Fiduciaria S.A., avec siège social au 17, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse à partir de l'exercice 2003. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009." et non:

"Le commissaire aux compte est SPF Societa Professionale Fiduciaria S.A., avec siège social à Via Nassa, 17 à 6900, Lugano (Suisse)."

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2009149197/21.

(090180382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Feuillard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.059.

—  
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur matérielle apparue dans l'extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 décembre 2003 de la société FEUILLARD S.A. et déposé le 13 janvier 2004 avec la référence L040003619.5, il y a lieu de lire:

"L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société SPF Societa Professionale Fiduciaria S.A., avec siège social au 17, via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse à partir de l'exercice 2003. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009." et non:

"Le commissaire aux compte est SPF Societa Professionale Fiduciaria S.A., avec siège social à Via Nassa, 17 à 6900, Lugano (Suisse)."

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2009149198/21.

(090180384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Solar Generation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 607.547,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.733.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149205/11.

(090181069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Rosmarin Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.426.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149208/10.

(090181067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Vatne International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.926.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vatne International S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009149200/12.

(090181080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.519.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 15 octobre 2009*

1. Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009, les gérants A suivants ont démissionné de leur mandat:

- Mme Fanny AUENALLAH
- M. Cédric BRADFER

2. Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009

- M. Grégory CENTURIONE, chartered accountant, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;
  - M. Patrick ROCHAS, chartered accountant, né à Chatou (France), le 21 avril 1953, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt;
  - Mme Christel DI MARCO, junior manager corporate affairs, née à Verviers (Belgique), le 27 juin 1984, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy
- ont été nommés comme gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Riverside European Combi Participations S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149192/24.

(090180895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.998.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149211/10.

(090180540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Constantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.294.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 20 novembre 2009*

1. Messieurs Jean-Christophe DAUPHIN et Benoit NASR ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie A.
2. Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, née à Orvieto (Italie), le 20 janvier 1966, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, a été nommée gérante de catégorie A pour une durée illimitée.
3. Madame Chantal MATHU, employée privée, née à Aye (Belgique), le 8 mai 1968, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, a été nommé gérante de catégorie A pour une durée illimitée.
4. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

Luxembourg, le 23 NOV. 2009.  
 Pour extrait sincère et conforme  
 Pour *Constantine S.à r.l.*  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Signatures

Référence de publication: 2009149187/20.

(090180875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.  
 R.C.S. Luxembourg B 71.998.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149215/10.

(090180527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Inter-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.  
 R.C.S. Luxembourg B 33.684.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149216/10.

(090180522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Murillo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
 R.C.S. Luxembourg B 133.304.

In the year two thousand nine, on the third day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "MURILLO HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on October, 9, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2813 of December, 8, 2007.

The meeting was opened by Mr Patrick AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Séverine GERMINI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To Increase the subscribed capital by an amount of FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS(450.000,-EUR) to bring it from its present amount of SIXTY THOUSAND EUROS (60.000 EUR) to FIVE HUNDRED TEN THOUSAND EUROS (510.000,- EUR) by the issuance of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED (7.500) new shares with a par value of SIXTY EUROS (60.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the current shareholder of its subscription preferential rights.

3. To accept the subscription of the 7,500 new shares by Mr Maciej Grzegorz SIKORSKI, and to be fully paid up in cash by an amount of 2,000,000 Polish Zloty a part of which will be transferred to the capital and the surplus in the share premium.

4. To amend article 5 of the Articles of Association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxy



holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took, by unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000) to bring it from its present amount of SIXTY THOUSAND EUROS (EUR 60,000) to FIVE HUNDRED TEN THOUSAND EUROS (EUR 510,000) by the issue of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED (7,500) new shares with a par value of SIXTY EUROS (60.- EUR) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

*Second resolution*

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Mr Maciej Grzegorz SIKORSKI, company's director, born in Krakow on February 9th, 1964, residing at UL Kluczborska 48A - Krakow (Poland),

here represented by Mrs Marie-Laure AFLALO, prenamed,  
by virtue of a proxy given on 28 October 2009,

who declares to subscribe the SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED (7,500) new shares and to fully pay them up by contribution in cash of a total amount of TWO MILLION Polish Zloty (PLN 2,000,000), corresponding at FOUR HUNDRED SIXTY-NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED NINETY-TWO EUROS (EUR 469,892) on basis of the exchange rate dated November 2, 2009, being 4.2563 Polish Zloty for 1.- Euro.

The amount of FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 450,000) has been transferred to the share capital account and the surplus, being NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED NINETY-TWO EUROS (EUR 19,892) has been transferred to the share premium account.

The total amount of TWO MILLION Polish Zloty (PLN 2,000,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at FIVE HUNDRED TEN THOUSAND EUROS (EUR 510,000) represented by EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED (8,500) shares with a par value of SIXTY EUROS (60.- EUR) each."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately TWO THOUSAND EURO (2,000.-EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, preceded by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le trois novembre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MURILLO HOLDING S.A.", société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2813 du 5 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine GERMINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) en vue de le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) à cinq cent dix mille euros (EUR 510.000) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante euros (EUR 60) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation par l'actionnaire actuel à son droit de souscription préférentiel.

3. Acceptation de la souscription des 7.500 nouvelles actions par M. Maciej Grzegorz SIKORSKI et libération intégrale en numéraire d'un montant total de 2.000.000 Zloty Polonais dont une partie est transférée dans le compte capital et pour le surplus dans le compte prime d'émission.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000) au montant de CINQ CENT DIX MILLE EUROS (EUR 510.000) par l'émission de SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de SOIXANTE EUROS (EUR 60) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Est intervenu aux présentes:

M. Maciej Grzegorz SIKORSKI, administrateur de sociétés, né à Cracovie le 9 février 1964, demeurant à UL Kluczborska 48A - Cracovie (Pologne),

ici représenté par Madame Marie-Laure AFLALO, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 28 octobre 2009;

lequel déclare souscrire les SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces d'un montant total de DEUX MILLIONS Zloty Polonais (PLN 2.000.000) correspondant à QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT-DOUZE EUROS (EUR 469.892) sur base du taux de change du 2 novembre 2009, étant de 4,2563 Zloty Polonais pour 1,- Euro,

Le montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir DIX-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT-DOUZE EUROS (EUR 19.892) est versé dans le compte prime d'émission.

Le montant total DEUX MILLIONS Zloty Polonais (PLN 2.000.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à CINQ CENT DIX MILLE EUROS (EUR 510.000) représenté par HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE EUROS (60,- EUR) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, S. GERMINI, M.-L. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46356. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149719/158.

(090181581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**APCOA Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,  
(anc. EREL Capital S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.933.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eurazeo Real Estate Lux S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.709,

(the "Shareholder"),

here represented by Mrs Laurence BURKHARD, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2009.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of EREL Capital S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133933 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 16 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 82 of 11 January 2008. The articles of association have not been amended since then.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

116852

*Agenda*

1 To convert the Company into a securitization company governed by the law of 22 March 2004 on securitization.

2 To convert the five hundred (500) existing shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

3 To change the Company's name to "APCOA Finance Lux S.à r.l."

4 To proceed with a complete restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitization (the "2004 Law"), including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immoveable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the 2004 Law.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, such as loans, securities or other financial assets, hold and dispose of any such assets in any manner and/or assume risks relating to any such assets;
- grant loans and financings to foreign and domestic entities;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the 2004 Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- by means of private issue only, raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration;
- raise temporary financings for securitization transactions though bridge loans.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the 2004 Law.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitization vehicles under the 2004 Law to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes, provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

5 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to convert the Company into a securitization company governed by the law of 22 March 2004 on securitization.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to convert the five hundred (500) existing shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each to be held by the sole shareholder.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to change the Company's name to "APCOA Finance Lux S.à r.l."

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the articles of association, including a restatement of the corporate object. The Company's articles shall henceforth read as follows:

**"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There hereby exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the law of 1915 applicable on commercial companies, the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company exists under the name of "APCOA Finance Lux S.à r.l."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitization (the "2004 Law"), including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the 2004 Law.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, such as loans, securities or other financial assets, hold and dispose of any such assets in any manner and/or assume risks relating to any such assets;
- grant loans and financings to foreign and domestic entities;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the 2004 Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- by means of private issue only, raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration;
- raise temporary financings for securitization transactions through bridge loans.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the 2004 Law.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitization vehicles under the 2004 Law to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes, provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is existing for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 30 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder - Limited recourse - Non petition.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Claims against the Company of holders of financial instruments issued by the Company or of any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

No holder of any financial instruments issued by the Company or any other creditor of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

**Art. 9. Compartments.** The Manager(s) may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes or other financial instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the Manager(s). Each holder of financial instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these Articles of Incorporation by subscribing to these financial instruments.

The rights of shareholders and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of shareholders in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The Manager(s) shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these Articles of Incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the Company which the Manager(s), or any person acting on behalf of the Manager(s), does not consider is attributable to a particular compartment, the Manager(s), or any person acting on behalf of the Manager(s), shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the Manager(s) shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, accounts for the Company as a whole shall be established, including all compartments. Such accounts shall be expressed in the reference currency of the subscribed capital of the Company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Each compartment may be liquidated separately without such liquidation causing or necessitating the liquidation of any other compartment.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 10. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Powers of the managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 12. Delegation of powers - Representation of the company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 13. Meetings of the board of managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two (2) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, including e-mails. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 14. Resolutions of the managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 15. Management fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 16. Conflicts of interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Managers' liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 18. Auditors.** The Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by one or several independent auditor(s) in accordance with Chapter 4 of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The independent auditor(s) will be appointed by the Manager(s), or, as the case may be, the Board of Managers which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment and may be removed prior to the expiration of the term of their mandate by a resolution of the Manager(s) or the Board of Managers for serious cause only.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 19. Powers of the shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held within six (6) month from the end of the relevant financial year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other general meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of general meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the independent auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general



meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 25. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 27. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 28. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 29. Distribution of profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Any decision to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or provision or to carry it forward to the next following year shall result in an immediate and irrevocable commitment to ultimately distribute this amount to the shareholder(s) (subject to the compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the 2004 Law on securitization).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 31. Applicable law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 22 March 2004 on securitization.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Eurazeo Real Estate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.709,

(l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par Madame Laurence BURKHARD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé est le seul associé de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise EREL Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, dont le siège social est au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.933 (la "Société"), constituée le 16 novembre 2007 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 82 du 11 janvier 2008. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis cette date.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1 Convertir la Société en une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

2 Convertir les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en un million deux-cent-cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

3 Changer le nom de la Société en "APCOA Finance Lux S.à r.l."

4 Procéder à une refonte complète des statuts, incluant une modification de l'objet social qui aura la teneur suivante:

" La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi 2004"), en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels

ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la Loi 2004.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, comme des prêts, valeurs mobilières ou autres actifs financiers, détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- accorder des prêts et des financements à des entités luxembourgeoises ou étrangères;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi 2004;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- par l'intermédiaire de placements privés, recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération;
- recueillir des financements temporaires dans le cadre d'une activité de titrisation au moyen de crédits-pont.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la Loi 2004.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la Loi 2004 relative à la titrisation à laquelle la Société est soumise et qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à cet objet social. "

5 Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de convertir la Société en une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de convertir les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en un million deux-cent-cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune détenues par l'Associé unique.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en "APCOA Finance Lux S.à r.l.".

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de procéder à une refonte complète des statuts, incluant une modification de l'objet social. Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée (la " Société ") régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "APCOA Finance Lux S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg ville par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la " Loi 2004 "), en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la Loi 2004.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, comme des prêts, valeurs mobilières ou autres actifs financiers, détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- accorder des prêts et des financements à des entités luxembourgeoises ou étrangères;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi 2004;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- par l'intermédiaire de placements privés, recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération;
- recueillir des financements temporaires dans le cadre d'une activité de titrisation au moyen de crédits-pont.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la Loi 2004.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la Loi 2004 relative à la titrisation à laquelle la Société est soumise et qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à cet objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 30 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux-cent-cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé - Limitation des recours - Non pétition.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Les créances sur la Société des détenteurs d'Instruments Financiers émis par la Société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la Société.

Aucun détenteur d'Instruments Financiers émis par la Société, ni aucun autre créancier de la société ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

**Art. 9. Compartiments.** Les Gérants peuvent créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, la devise ou d'autres caractéristiques.

Les règles et conditions relatives aux obligations, billets ou autres instruments financiers émis dans le cadre des différents compartiments ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment sont déterminés par les Gérants. Tout détenteur d'instruments financiers émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règles et conditions applicables à ces instruments financiers ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Les droits des associés et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ces droits sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des associés relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où un ou plusieurs compartiments ont été créés, les Gérants doivent établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs des instruments financiers émis pour chaque compartiment dans le cadre des Statuts et des règles et conditions de ces instruments financiers, de tels comptes étant une preuve concluante de ces droits en l'absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), ce produit dérivé devra être inscrit dans les livres de la Société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que les Gérants, ou toute autre personne agissant pour les Gérants, ne considèrent pas comme se rattachant à un compartiment particulier, les Gérants ou toute autre personne agissant pour les Gérants pourront déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et les Gérants auront le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la Société devra établir des comptes consolidés incluant tous les compartiments. Ces comptes consolidés seront exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Chaque compartiment peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation entraînerait ou nécessiterait la liquidation d'un autre compartiment.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs des gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réunions du conseil de gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, deux (2) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, y inclus e-mails. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 14. Résolutions des gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 15. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflits d'intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 17. Responsabilité des gérants-indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 18. Réviseurs d'entreprises.** Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un ou plusieurs réviseurs en conformité avec le chapitre 4 de la Loi 2004.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, nommés par le(s) Gérant(s), ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, qui déterminera le nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués avant l'expiration de leur mandat par résolution du/des Gérant(s), ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance pour motifs graves seulement.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 19. Pouvoirs des associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle des associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, dans les six (6) mois qui suivent la fin de l'exercice social précédent.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres assemblées générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des assemblées générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du réviseur d'entreprises, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 26. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 27. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 28. Approbation des comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 29. Distribution des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Tout décision de allouer intégralement ou partiellement les profits nets à une réserve ou provision ou de les reporter à l'année fiscale suivante résulte en l'obligation immédiate et irrévocable de distribuer définitivement ce montant à/aux associé(s) (sous conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée, et la Loi 2004 sur la titrisation.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 31. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. BURKHARD, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48740. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149709/763.

(090181510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

### GTF Technique de Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 129.729.

Im Jahre zweitausendneun, am dritten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft Freese AG, mit Sitz in D-28237 Bremen, Carl-Benz-Strasse 29, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister vom Amtsgericht Bremen unter der Nummer B 21.549,

hier vertreten durch Frau Canan CETIN, Anwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 3. November 2009, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung begefügt bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GTF Technique de Sol S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue, ist, gegründet laut notarieller Urkunde vom 15. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1811 vom 27. August 2007. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 16. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1483 vom 16. Juni 2008.

Dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

#### Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest dass der Sitz der Gesellschaft seit dem 1. Oktober 2009 von L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue nach L-5485 Wormeldange/Haut, 2, op Tomm verlegt worden ist.

#### Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die alleinige Gesellschafterin Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldange/Haut."

116866

*Kosten Abschätzung*

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf achthundert Euro (800,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46355. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 19. November 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149715/41.

(090181575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**H & C° S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.539.

L'an deux mil neuf, le trois novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "H & C° S.à r.l.", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte notarié, en date du 7 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 574 du 7 août 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

116867

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société SOTRACOM SPRL, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-1360 Perwez, 13, Chaussée de Wavre, sous le numéro d'entreprise 0426.624.707.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46353. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149712/63.

(090181571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Lotus Investment S.A., Société Anonyme,  
(anc. Lotus S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.399.

In the year two thousand and nine, on the second day of November.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) LOTUS S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on August 10<sup>th</sup>, 2009 (the "Company").

The meeting is declared open at 15.30 p.m. and is presided by Ms Kristina Ekstrand, residing in Luxembourg.

The chairman appoints Ms Fiona Finnegan, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mrs Flora Gibert, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that:

The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

I. Change of the name of the Company to "Lotus Investment S.A.", and amendment of Article 1 to reflect this change.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand (1,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolution:

116868

*Sole resolution*

The General Meeting RESOLVES to amend article 1 to reflect the name change to "Lotus Investment S.A."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 16:00 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 1,000:-.

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le deux novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOTUS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée le 10 août 2009 par acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est déclarée ouverte à 15:30 heures et est présidée par Melle Kristina Ekstrand, demeurant au Luxembourg.

Le Président désigne Mlle Fiona Finnegan, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

Mme Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Le Président déclare et demande au notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 1, la dernière phrase, à lire:

"La société prendra la dénomination Lotus Investment S.A."

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et des membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur mille (1.000) actions, toutes les actions représentant l'entièreté du capital social émis de la Société sont présentés ou représentés à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale a DECIDE de modifier l'article 1, la dernière phrase, à lire:

"La société prendra la dénomination Lotus Investment S.A."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 16:00 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46243. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149736/89.

(090181661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Luxvin Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.546.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société de droit chypriote "ESKRITO ENTERPRISES LTD", ayant son siège social à Nicosie (Chypre), Florinis, 7, Greg Tower, 6<sup>th</sup> Floor, P.C. 1065, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 191972,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "LUXVIN S. à r.l." (numéro d'identité 2001 24 15 797), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.546, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 401 du 13 mars 2002,

requiert le notaire instrumentant d'acter:

a) qu'elle décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour;

b) qu'elle décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567;

c) qu'elle détermine les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

d) qu'elle décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.

e) qu'elle accorde décharge pleine et entière au gérant unique pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

*Frais*

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROSSARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3949. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009149720/49.

(090181306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

### **Ziska, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.986.

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ZISKA", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97986, constituée suivant acte reçu le 2 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 108 du 28 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Henry OGER, maître en sciences de gestion, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions" représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Chypre, et adoption de la nationalité chypriote, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition de l'inscription de la Société auprès du "Registrar of Companies and Official Receiver (D.R.C.O.R.)" de la République de Chypre.

2. Changement de la dénomination de la société en "ZISKA LIMITED"

3. Approbation d'une situation intérimaire à la date de l'acte de transfert de siège.

4. Démission des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes de la société et décharge à leur accorder.

5. Nomination de Transact (Management Services) Ltd et de Nicoletta Kouvara en tant qu'administrateurs.

6. Décision relative à la refonte des statuts en vue de les adapter aux dispositions prévues par la loi chypriote.

7. Pouvoir à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Chypre.

8. Radiation de la société du Registre de Commerce de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société à Chypre.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social et l'administration centrale avec effet à la date de ce jour du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Chypre, et de faire adopter par la Société la nationalité chypriote, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société à Chypre.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social sera fixée au 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Chypre,

le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date de ce jour.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "ZISKA LIMITED".

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Transact (Management Services) Ltd et de Nicoletta Kouvara en tant qu'administrateurs de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les statuts de la société feront l'objet d'une refonte complète en vue de les adapter aux dispositions prévues par la loi chypriote.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Nicoletta Kouvara, agissant individuellement, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Chypre.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société à Chypre.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the twentieth of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ZISKA" a société anonyme holding, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg B number 97986, incorporated by deed dated on December 2, 2003, published in the Mémorial C, number 108 of January 28, 2004.

The meeting is presided by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre-Henry OGER, maître en sciences de gestion, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,000 (three thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

116872

*Agenda*

1. Transfer of the domicile, the registered office and the central administrative seat of the company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Cyprus, and adoption of the Cypriot nationality, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole subject to the registration of the company with the Registrar of Companies and Official Receiver (D.R.C.O.R.) of the Republic of Cyprus.

2. Change of the company's denomination into "ZISKA LIMITED".

3. Approval of an interim balance sheet as at the date of the transfer deed.

4. Resignation of the directors and the statutory auditor and discharge to be given to them.

5. Appointment of Transact (Management Services) Ltd and Mrs Nicoletta Kouvara as new directors.

6. Decision relating to the updating of the by-laws in order to adapt them to the provisions laid down by Cypriot Law.

7. Power to be given in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Cyprus.

8. Cancellation of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register on basis of an evidence of the Company's registration in Cyprus.

9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office and the central administrative seat of the company with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Cyprus and to change the Company's nationality into Cypriot nationality, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of registration of the Company with the Registrar of Companies and Official Receiver (D.R.C.O.R.) of the Republic of Cyprus.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bond holders is required in relation with the expected changes.

The meeting resolves that the address of its registered office in Cyprus shall be fixed at 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Cyprus,

the whole on basis on the accounts as at today.

The said accounts signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The meeting decides to change the company's denomination into "ZISKA LIMITED".

*Third resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and of the statutory auditor of the company and to grant them full and entire discharge for the execution of their mandates.

*Fourth resolution*

The meeting decides to appoint Transact (Management Services) Ltd and Mrs Nicoletta Kouvara as new directors of the company.

*Fifth resolution*

The meeting decides that the by-laws of the company will be the subject of a complete updating in order to adapt them to the provisions laid down by Cypriot Law.

*Sixth resolution*

The meeting decides to grant all powers to Mrs Nicoletta Kouvara, acting individually, to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Cyprus.

*Seventh resolution*

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of the evidence of the inscription in Cyprus.



116873

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the text English, the French version will prevail.

Signé: Luc HANSEN, Alexia UHL, Pierre-Henry OGER, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2009. LAC/2009/49161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009149765/167.

(090181585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**M.J.F.C., Société Anonyme.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 51.937.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16.11.2009, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

La démission de l'ancien conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont acceptées

Le conseil d'administration est remplacé comme suit:

Monsieur HEYSE Luc, né à Luxembourg le 02.03.1964, demeurant 20, rue de la Barrière à L-1215 Luxembourg

Monsieur HEYSE Johan, né à Luxembourg le 19.03.1968, demeurant 20, rue de la Barrière à L-1215 Luxembourg

Monsieur THEIS Jean-Marie, né le 03.02.1964 à B-Messancy, et demeurant à B-6781 SELANGE, 7, rue Basse

*Deuxième résolution*

Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur HEYSE, Luc, prénommé.

*Troisième résolution*

Le siège est fixé 20, rue de la Barrière L-1215 Luxembourg BP 447 L-2014 Luxembourg

Fait et passé à Luxembourg, le 16.11.2009.

Signature

*Le rapporteur*

Référence de publication: 2009149629/21.

(090180686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Immobilier Clemenceau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 16.946.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le neuf novembre. Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu;

Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Georges VALTUENA; gestionnaire de fortunes, né le 13 avril 1958 à (E) Madrid, (de nationalité suisse), demeurant à Genève, place du Petit Saconnex, 3, agissant en sa qualité de liquidateur nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 24 janvier 2007, publié au Mémorial C No 654 du 19 avril 2007,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

lequel nous a déposé le rapport du liquidateur et du commissaire vérificateur de la société anonyme "IMMOBILIER CLEMENCEAU S.A". avec siège à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, (RCS Luxembourg B No 16.946), constituée suivant acte notarié du 15 juin 1979, publié au Mémorial C No 217 du 18 septembre 1979.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution de ladite société et nous avons donné acte de dissolution.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de 5 ans à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: VAN HOEK, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13555. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 16 novembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009149639/33.

(090180631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**John Deere Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Le siège de John Deere Funding S.A. (la "Société") a été transféré à l'adresse 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 12 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149628/11.

(090181095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**INGLENOOK Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Master Food S.à r.l.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149673/11.

(090180881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Sunreef Yachts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 90.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149524/10.

(090180915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**E.T.I.F. S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149525/10.

(090180917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009149536/12.

(090180971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**General Invest Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149535/10.

(090180935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**M.P.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149533/10.

(090180930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 59.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149532/10.

(090180929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Nicego Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 93.072.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149531/11.

(090180928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Bahia 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 105.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149577/13.

(090180689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Barracuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 89.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009149568/10.

(090180743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Barracuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 89.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009149567/10.

(090180742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Sibural Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 94.414.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149565/10.

(090180734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**IPE Tank and Rail Investment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.079.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé commandité en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

L'Associé Commandité décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009149623/14.

(090180639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.310.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé commandité en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

L'Associé Commandité décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009149624/14.

(090180645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Materis Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.396.

—  
In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- "Materis Investors S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115 395;

- "ParfiMat S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116 131,

- "MAT S.A. SICAR", a société anonyme d'Investissement en Capital à Risque incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115 975, and

- "2MWIN, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115 993,

all of them duly represented by Mr. François-Xavier LANES, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of four proxies, given on 23 October 2009, which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the partners of "Materis Parent S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of eighty-three million five hundred thousand euro (EUR 83,500,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number N° 115 396 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1173 on 16 June 2006. These articles of incorporation

have been amended for the last time by a notarial deed on 19 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 on 11 January 2008.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from its present amount of eighty-three million five hundred thousand euro (EUR 83,500,000.-) up to eighty-five million six hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 85,644,925.-) by the issue of fifty-eight thousand two hundred four (58,204) ordinary shares of class A, three thousand thirty (3,030) ordinary shares of class B and twenty-four thousand five hundred sixty-three (24,563) ordinary shares of class C, each share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

It is specified that 2MWIN, S.à r.l., has decided not to participate in this capital increase.

There appears Mr François-Xavier LANES, prequalified, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the capital increase as follows:

- fifty-eight thousand two hundred four (58,204) ordinary shares of class A by Materis Investors S.à r.l. prenamed, for a total amount of two million nine hundred ten thousand two hundred euro (EUR 2,910,200.-);
- three thousand thirty (3,030) ordinary shares of class B by ParfiMat S.A. prenamed, for a total amount of one hundred fifty-one thousand five hundred euro (EUR 151,500.-); and
- twenty-four thousand five hundred sixty-three (24,563) ordinary shares of class C by MAT S.A. SICAR prenamed, for a total amount of one million two hundred twenty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 1,228,150.-).

These shares have been subscribed by the subscribers at a price of fifty euro (EUR 50.-) per share, consisting of twenty-five euro (EUR 25.-) for the share capital and of twenty-five euro (EUR 25.-) for the share premium.

The shares so subscribed have been paid up:

- for Materis Investors S.à r.l., by a contribution in kind of an amount of two million nine hundred ten thousand two hundred euro (EUR 2,910,200.-) consisting in part of a shareholder's current account of an amount of two million nine hundred ten thousand two hundred euro (EUR 2,910,200.-) that Materis Investors S.à r.l. holds against the Company;
- for ParfiMat S.A., by a contribution in kind of an amount of one hundred fifty-one thousand five hundred euro (EUR 151,500.-) consisting in part of a shareholder's current account of an amount of one hundred fifty-one thousand five hundred euro (EUR 151,500.-) that ParfiMat S.A. holds against the Company; and
- for MAT S.A. SICAR, by a contribution in kind of an amount of one million two hundred twenty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 1,228,150.-) consisting in part of a shareholder's current account of an amount of one million two hundred twenty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 1,228,150.-) that MAT S.A. SICAR holds against the Company.

The proofs of the existence and the value of the contributions in kind in a total amount of four million two hundred eighty-nine thousand eight hundred fifty euro (EUR 4,289,850.-) have been produced to the undersigned notary.

This amount of four million two hundred eighty-nine thousand eight hundred fifty euro (EUR 4,289,850.-) consists in two million one hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 2,144,925.-) for the share capital of the Company and two million one hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 2,144,925.-) for the share premium of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the precedent resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eighty-five million six hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 85,644,925.-) represented by ninety-six thousand seven hundred forty-four (96,744) ordinary shares of class A, seventy-three thousand ninety-seven (73,097) ordinary shares of class B, one hundred seventy-three thousand nine hundred fifty-six (173,956) ordinary shares of class C, sixty thousand (60,000) ordinary shares of class D, two million five hundred two thousand nine hundred twenty (2,502,920) preferred shares of class A, two hundred six thousand one hundred six (206,106) preferred shares of class B and three hundred twelve thousand nine hundred seventy-four (312,974) preferred shares of class C, each share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each ordinary share of class A, each ordinary share of class B, each ordinary share of class C and each ordinary share of class D carry the same rights to participate in the distribution of dividends.

Each preferred share of class A, each preferred share of class B and each preferred share of class C carry the same rights to participate in the distribution of dividends."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- "Materis Investors S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 115 395,

- "ParfiMat S.A.", une société anonyme constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 116 131,

- "MAT S.A. SICAR", une société anonyme d'Investissement en Capital à Risque constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B115 975,

- "2MWIN, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 115 993,

toutes ici représentées par Monsieur François-Xavier LANES, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 23 octobre 2009. Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée "Materis Parent S.à r.l.", ayant son siège social 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 83.500.000,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 115 396 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 juin 2006 numéro 1173. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 janvier 2008 numéro 78.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 83.500.000,-) jusqu'à quatre-vingt-cinq millions six cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 85.644.925,-) par l'émission de cinquante-huit mille deux cent quatre (58.204) parts sociales ordinaires de catégorie A, trois mille trente (3.030) parts sociales ordinaires de catégorie B et vingt-quatre mille cinq cent soixante-trois (24.563) parts sociales ordinaires de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Etant précisé que 2MWIN, S.à r.l. a décidé de ne pas participer à l'augmentation de capital.

A comparu Monsieur François-Xavier LANES, susmentionné, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'augmentation de capital comme suit:

- cinquante-huit mille deux cent quatre (58.204) parts sociales ordinaires de catégorie A par Materis Investors S.à r.l. prénommée, pour un montant total de deux millions neuf cent dix mille deux cents euros (EUR 2.910.200,-);

- trois mille trente (3.030) parts sociales ordinaires de catégorie B par ParfiMat S.A. prénommée, pour un montant total de cent cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 151.500,-); et

- vingt-quatre mille cinq cent soixante-trois (24.563) parts sociales ordinaires de catégorie C par MAT S.A. SICAR prénommée, pour un montant total d'un million deux cent vingt-huit mille cent cinquante euros (EUR 1.228.150,-).

Toutes ces parts sociales ont été souscrites par les souscripteurs, à un prix de cinquante euros (EUR 50,-) par parts sociales, consistant en vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le capital social et vingt-cinq euros (EUR 25,-) de prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées:

- pour Materis Investors S.à r.l., par un apport en nature d'un montant de deux millions neuf cent dix mille deux cents euros (EUR 2.910.200,-) consistant en une partie d'un compte courant d'associé d'un montant de deux millions neuf cent dix mille deux cents euros (EUR 2.910.200,-) que Materis Investors S.à r.l. détient dans la Société;

- pour ParfiMat S.A., par un apport en nature d'un montant de cent cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 151.500,-) consistant en une partie d'un compte courant d'associé d'un montant de cent cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 151.500,-) que ParfiMat S.A. détient dans la Société; et

- pour MAT S.A. SICAR, par un apport en nature d'un montant de un million deux cent vingt-huit mille cent cinquante euros (EUR 1.228.150,-) consistant en une partie d'un compte courant d'associé d'un montant de un million deux cent vingt-huit mille cent cinquante euros (EUR 1.228.150,-) que MAT S.A. SICAR détient dans la Société.

Les preuves de l'existence et de la valeur des apports en nature d'un montant total de quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 4.289.850,-) ont été soumises au notaire soussigné.

Ce montant de quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 4.289.850,-) consiste en deux millions cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 2.144.925,-) pour le capital social de la Société et deux millions cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 2.144.925,-) de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-cinq millions six cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 85.644.925,-) représenté par quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-quatre (96.744) parts sociales ordinaires de catégorie A, soixante-treize mille quatre-vingt-dix-sept (73.097) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent soixante-treize mille neuf cent cinquante-six (173.956) parts sociales ordinaires de catégorie C, soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, deux millions cinq cent deux mille neuf cent vingt (2.502.920) parts sociales préférentielles de catégorie A, deux cent six mille cent six (206.106) parts sociales préférentielles de catégorie B et trois cent douze mille neuf cent soixante-quatorze (312.974) parts sociales préférentielles de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale ordinaire de catégorie A, chaque part sociale ordinaire de catégorie B, chaque part sociale ordinaire de catégorie C et chaque part sociale ordinaire de catégorie D donne droit aux mêmes droits de participer à la distribution des dividendes.

Chaque part sociale préférentielle de catégorie A, chaque part sociale préférentielle de catégorie B et chaque part sociale préférentielle de catégorie C donne droit aux mêmes droits de participer à la distribution des dividendes."

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.X. LANES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13377. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150206/188.

(090181887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.